



**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

N°D2022/68

QUESTION N°6

OBJET : RESSOURCES HUMAINES / MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

**L'An Deux Mille Vingt Deux
Le Vingt-Sept Septembre
A vingt heures trente minutes**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 21 septembre 2022, s'est réuni à la salle polyvalente de la commune en séance publique.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel VALLADE - Claude CAUET - Chantal CLAUD - Adélaïde DA PAULA
Dominique MORIN - Marie-Françoise JOLLY - Fahed HADJI
Isabelle CHOCHON-LAMBERT - Sylvie MENEGAZZI-PONDAVEN - Florence DOUILLON
Jocelyne BINET - Josiane THOMAS - Louis VINCENT - Seddik HADDOUYAT
Pascal KLINGLER - Frédéric CLAUD - Nadine MEUNIER - Eric COUDERCHON
Fabien CUVILLIER - Eric NOIRET - Eric BOSC
Mathilde MISSLIN - Christophe BATAIS - Patrick MURCIA

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Jean-Claude CHEVRIER a donné procuration à Isabelle CHOCHON-LAMBERT
Maria GUYON a donné procuration à Josiane THOMAS
Denis HOFFMANN a donné procuration à Fahed HADJI
Annie METAY a donné procuration à Eric BOSC

ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE :

Amélie SANDRIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Louis VINCENT

Michel VALLADE, le Maire, ouvre la séance à 20 heures 30 minutes.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 24

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 28

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 en date du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 en date du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le tableau des effectifs modifié ci-annexé,

Considérant que pour répondre à l'évolution des besoins de la collectivité et rendre le fonctionnement des services municipaux plus efficient, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs et des emplois, comme suit :

- 1- Ouverture du poste de Responsable de la Commande Publique et des achats au cadre d'emplois des adjoints administratifs
- 2- Transformation du poste d'Assistant RH en Gestionnaire RH ouvert au cadre d'emplois des adjoints administratifs
- 3- Création et transformation des postes d'agents d'entretien affectés à la régie ménage : 4 à temps complet, 4.05 à temps non complet (90%, 80% et 55%)
- 4- Transformation du poste d'Agent spécialisé des écoles maternelles à temps non complet de 50% à 70% ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,**

✓ **ADOPTER** les modifications de postes telles qu'énoncées ci-dessus.

**ET ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS,
POUR EXTRAIT CONFORME
PIERRELAYE, LE 27 SEPTEMBRE 2022**

Publié le : 28/09/2022
Transmis en Préfecture le : 29/09/2022
Exécutoire le : 29/09/2022

LE MAIRE



MICHEL VALLADE

